

CONFLIT AIRBUS/BOEING LA FEVS APPELLE LES AUTORITÉS FRANÇAISES ET EUROPENNES À LA RETENUE

Paris, le 07 novembre 2020 – Lundi 9 novembre, le Conseil des Ministres européens des Affaires étrangères se réunira à Bruxelles pour discuter des possibles sanctions commerciales à l'encontre des États-Unis. La FEVS demande aux autorités de faire preuve de retenue pour ne pas accroître les risques et les difficultés qui pèsent, depuis un an, sur les exportateurs de vins et spiritueux.

Alors que les ministres européens des Affaires étrangères doivent se réunir lundi prochain, la FEVS demande que, dans l'hypothèse où l'UE déciderait de sanctions commerciales sur des produits américains, l'application de ces mesures soit suspendue ou différée dans le temps. Toute autre décision augmenterait le risque de représailles commerciales de la part des États-Unis à l'encontre des exportateurs de vins et spiritueux.

Comme nous le répétons à l'envi depuis plus d'un an, nos entreprises se trouvent dans une situation très préoccupante. Depuis le 18 octobre 2019, l'application des taxes américaines coûtent plus d'un million d'euros par jour à nos entreprises, soit une perte de 400 millions d'euros en un an.

Alors que le Gouvernement nous assurait, en mars 2020, de son « *engagement entier dans ce dossier pour limiter le préjudice subi* », et malgré nos incessantes demandes depuis lors, aucun soutien n'a été apporté, à ce jour, à nos entreprises pour faire face à ces difficultés.

Désormais, la réponse de l'Etat – saisi une nouvelle fois cette semaine par une lettre envoyée au Président de la République – ne peut plus être davantage différée.

Face à la grande fragilité dans laquelle se trouvent les entreprises de notre secteur, nous exhortons les autorités françaises et européennes, d'une part, à ne pas aggraver les risques qui pèsent sur nos entreprises, en particulier à l'approche de la période cruciale de fin d'année. Nous attendons également leur soutien afin d'éviter les défaillances d'entreprises, et les conséquences dommageables à court et moyen terme pour l'ensemble de notre filière.

C'est pourquoi nous demandons très solennellement au Gouvernement que, si le Conseil des Ministres européens des Affaires étrangères du 9 novembre décidait de sanctions commerciales à l'encontre des États-Unis, leur mise en œuvre soit différée au plus tôt au mois de Janvier 2021, afin de permettre dans cet intervalle :

1. de trouver une solution négociée avec les États-Unis sur le différend aéronautique, seule à même de mettre un terme définitif à ces sanctions ;
2. de ne pas obérer la nouvelle relation qui sera mise en place en cas de changement de Président à la tête des États-Unis ;
3. d'instaurer un dispositif de soutien et d'accompagnement pour les entreprises exportatrices de vins qui sont aujourd'hui soumises aux sanctions américaines et qui pourraient demain subir de nouvelles représailles américaines.

Éléments de contexte

- Depuis le 18 octobre 2019, dans le cadre du différend commercial qui les oppose à l'Union européenne au sujet d'Airbus, les Etats-Unis imposent des droits de douanes additionnels de 25% sur les vins tranquilles* français, exportés en contenant inférieur ou égal à 2 litres et ayant un degré d'alcool inférieur ou égal à 14%.
- En 2019, le chiffre d'affaires réalisé par ces produits sur le marché américain s'est élevé à un milliard d'euros pour près de 14 millions de caisses de 9 litres, soit 90% des importations américaines de vins tranquilles français.
- En un an, ces sanctions ont entraîné :
 - une baisse de 30 % des importations de vins tranquilles français aux États-Unis, par rapport à la même période un an plutôt, soit une perte de chiffre d'affaires d'environ 400 millions d'euros pour les entreprises exportatrices françaises ;
 - un recul de 22% de la part de marché de la France dans les importations américaines de vins tranquilles.
- Dans le même temps, les importations de vins tranquilles en provenance des pays non touchés par ces taxes (c'est-à-dire les pays autres que la France, l'Allemagne, l'Espagne et le Royaume-Uni) se sont maintenues au même niveau, démontrant que la baisse des importations françaises est exclusivement liée à l'impact des « sanctions Airbus ».
- Le 26 octobre 2020, dans le cadre du différend commercial opposant l'Union européenne aux États-Unis à propos de Boeing, l'OMC a autorisé l'Union européenne à prélever 4 milliards de dollars de droit de douanes additionnels sur les produits en provenance des États-Unis.
- La décision quant à l'application de ces sanctions est à l'ordre du jour de la réunion du Conseil européen des Ministres des Affaires étrangères qui doit se tenir lundi 9 novembre.

* Vins tranquilles : par opposition aux vins effervescents

Contacts Presse

Bastien VANDENDYCK – 06.29.94.59.87 – fevs@vae-solis.com

À propos de la FEVS

La Fédération des Exportateurs de vins et spiritueux (FEVS) réunit environ 550 entreprises exportatrices de vins et spiritueux de France, représentant ensemble 85% des exportations françaises de vins et spiritueux.

En 2019, ces exportations ont atteint 14 milliards d'euros pour un excédent commercial de 12,7 milliards d'euros. Les Etats-Unis sont le premier marché des vins et spiritueux français, avec un chiffre d'affaires de 3,7 milliards d'euros en 2019.